

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	18
Présents	Qui ont pris part au vote
13	14

CD

Date de la convocation
10 Novembre 2011

Date d'affichage
22 NOV. 2011

Objet de la délibération
-----------------------------

TAXE  
D'AMENAGEMENT  
---000---  
DELIBERATION  
FIXANT  
LE TAUX  
DE LA TAXE  
D'AMENAGEMENT  
A COMPTER  
DU 1<sup>er</sup> MARS 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
24 NOV. 2011
et publication ou notification le
24 NOV. 2011

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

٢٠١١

DELIBERATION N° 04

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille onze et le dix-sept novembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame GAYET Emmanuelle, absente excusée.
- Madame MERCIER Magali, absente excusée.
- Madame DELVAL Marie-Pierre, absente excusée.
- Madame REWUCKI Catherine, absente excusée.
- Madame SAUVAGNARGUES-LESAGE Sophie qui a donné procuration à Mr ADEL Georges.

Mademoiselle PAJON Céline a été nommée secrétaire.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

- 14 voix.

DECIDE d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire.  
MAZAUDIER Jean-Claude.



Mairie de SAINT-CHAPTES  
(Gard)